



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Amiens Boulogne

Question écrite n° 68799

Texte de la question

M. Léonce Deprez expose à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement que le coût de la modernisation de la ligne venant d'Amiens, Rang-du-Fiers, Boulogne par Etaples-Le Touquet dont les études sont en voie de financement par l'Etat pour 6 000 0000 francs et dont le coût est évalué à 300 000 000 francs. La contribution de Réseau ferré de France serait de 10 %, soit 30 0000 000 francs selon les indications reçues. Il lui demande si l'Etat est en mesure, après le financement des études annoncé par le ministre de l'équipement et des transports, à financer 115 000 000 francs pour compléter le financement de 150 000 000 francs prévu dans le contrat de plan 2000-2006 par la région Nord - Pas-de-Calais et des 30 000 000 francs de financement représentant l'effort du réseau ferré de France. Cette intervention financière de l'Etat dans le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 se justifierait d'autant plus que cette ligne Paris-Amiens - Calais-Londres est désormais insérée dans le schéma national des services collectifs de transport de marchandises et dans le réseau transeuropéen de fret ferrovière.

Texte de la réponse

Les engagements pris dans le cadre des contrats de plan Etat-région ainsi que les orientations fixées par les schémas de services montrent clairement la volonté du Gouvernement de s'appuyer sur le développement du transport ferroviaire, pour conduire une politique des transports plus équilibrée entre les différents modes. En complément à la programmation de nombreux projets destinés à moderniser les infrastructures existantes, le contrat de plan, en région Nord - Pas-de-Calais, prévoit la conduite d'un certain nombre d'études afin de mieux apprécier les besoins futurs en termes d'investissements. A cette occasion, l'étude des conditions d'électrification de la ligne du littoral au sud de Boulogne a été envisagée. Ce projet d'électrification s'inscrit dans la perspective d'une modernisation progressive de l'itinéraire Calais-Amiens-Reims-Dijon qui constitue un axe alternatif, d'une part, à l'artère nord-est et, d'autre part, à la traversée de la région parisienne. A ce titre, le contrat de plan avec la région Picardie a retenu une première phase d'investissements sur les sections Amiens-Abbeville et Amiens-Tergnier. L'électrification de la section Boulogne-Amiens constituerait alors une première étape de l'électrification à plus long terme de cet axe. Dès lors, l'étude prévue au volet ferroviaire du contrat de plan permettra notamment de préciser les enjeux économiques et financiers liés à l'électrification de cette ligne et l'évolution attendue des trafics sur cette partie du réseau. Le bilan pour le gestionnaire d'infrastructure, conduit dans le cadre de cette étude, précisera en particulier la capacité contributive de Réseau ferré de France. Sur la base de ces estimations, les différents partenaires au niveau régional pourront alors apprécier l'intérêt d'intégrer cette opération dans les contrats de plan Etat-région, un point d'étape étant prévu en 2003 pour ce qui concerne l'actuel contrat de plan. La part que l'Etat et les autres partenaires pourraient prendre à cette opération sera alors examinée à cette occasion.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68799

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6425

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2387